

Etude du RAMBAM

DIMANCHE 2 AOÛT - 12 AV

Mitsva positive n° 5 : Il s'agit du commandement nous ordonnant de prier, comme il est dit : « Vous servirez l'Éternel votre D.ieu » ; ce service est la prière.

LUNDI 3 AOÛT - 13 AV

Mitsva positive n° 5 : Il s'agit du commandement nous ordonnant de prier, comme il est dit : « Vous servirez l'Éternel votre D.ieu » ; ce service est la prière.

MARDI 4 AOÛT - 14 AV

Mitsva positive n° 26 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux Co-hanim de bénir les juifs, comme il est dit : « Ainsi vous bénirez les enfants d'Israël ».

Mitsva positive n° 12 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'avoir les Téfilines sur la tête, ainsi qu'il est dit : « Et elles seront un fronton entre tes yeux ».

MERCREDI 5 AOÛT - 15 AV

Mitsva positive n° 13 : C'est le commandement nous incombant de mettre les Téfilines du bras.

JEUDI 6 AOÛT - 16 AV

Mitsva positive n° 15 : C'est le commandement nous incombant de poser une Mezouza.

Mitsva positive n° 18 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que tout homme de notre peuple possède son propre rouleau de la Torah.

VENDREDI 7 AOÛT - 17 AV

Mitsva positive n° 17 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel tout roi de notre peuple siégeant sur le trône royal doit écrire un rouleau de la Torah pour lui-même, dont il ne se séparera pas.

SAMEDI 8 AOÛT - 18 AV

Mitsva positive n° 14 : C'est le commandement qui a été enjoint de faire des franges (Tsitsit) à nos vêtements qui possèdent quatre coins.

DIMANCHE 9 AOÛT - 19 AV & LUNDI 10 AOÛT - 20 AV

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

MARDI 11 AOÛT - 21 AV

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

MERCREDI 12 AOÛT - 22 AV

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

Mitsva positive n° 215 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de pratiquer la circoncision.

JEUDI 13 AOÛT - 23 AV

Mitsva positive n° 215 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de pratiquer la circoncision.

Il faut aussi étudier ce jour le texte des prières et le paragraphe NAHAGOU HA'AM... jusqu'à YIMLO'H 'ALENOU.

VENDREDI 14 AOÛT - 24 AV

Il faut étudier ce jour le texte des prières et des bénédictions issu du Michné Torah.

SAMEDI 15 AOÛT - 25 AV

Il faut étudier ce jour le texte des bénédictions après le repas (Birkat Hama-zone) issu du Michné Torah.

Mitsva positive n° 154 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous abstenir de tout travail le jour du Chabbat.

DIMANCHE 16 AOÛT - 26 AV

Mitsva positive n° 154 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous abstenir de tout travail le jour du Chabbat.

LUNDI 17 AOÛT - 27 AV & MARDI 18 AOÛT - 28 AV

Mitsva négative n° 320 : Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat.

MERCREDI 19 AOÛT - 29 AV & JEUDI 20 AOÛT - 30 AV

Mitsva négative n° 322 : Il est interdit de punir les coupables et de mettre à exécution la sentence du Tribunal, le Chabbat.

VENDREDI 21 AOÛT - 1ER ELLOUL & SAMEDI 22 AOÛT - 2 ELLOUL

Mitsva négative n° 321 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

CHABBAT PARACHA EKEV (AVOT 4) | SAMEDI 8 AOÛT 2020 | 18 MÉNAHEM AV 5780 | N° 281

CHABBAT PARACHA RÉEH - (AVOT 5) | SAMEDI 15 AOÛT 2020 | 25 MÉNAHEM AV 5780 | N° 282 page 2

CHABBAT PARACHA CHOFTIM - MÉVARHIM (AVOT 6) | SAMEDI 22 AOÛT 2020 | 2 ELOUL 5780 | N° 283 page 3

ב"ה

La Sidra

DE LA SEMAINE

17^{ème}
année

EKEV

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Dans la Paracha Ekev (« parce que ») Moché poursuit son dernier discours au Peuple d'Israël, leur promettant que s'ils accomplissent les commandements (Mitsvot) de la Torah, ils prospéreront sur la terre qu'ils sont sur le point de conquérir et où ils vont s'installer, selon la promesse faite à leurs patriarches. Moché leur adresse également des reproches pour les manquements dans la première génération en tant que nation, rappelant le Veau d'Or, la révolte de Korah, l'erreur des Explorateurs, le fait qu'ils aient mis D.ieu en colère à Tavéra, Mas-sah et Kivrot Hataava (« les tombes de la luxure »). « Vous vous êtes rebellés contre D.ieu, leur dit-il, depuis le jour où je vous ai connus ». Mais il évoque également le pardon accordé par D.ieu à leurs péchés et les secondes Tables de la Loi, écrites par D.ieu et données après leur repentance.

Leurs quarante années dans le désert, dit Moché au peuple, durant lesquelles D.ieu les a nourris avec la manne quotidienne, venue du ciel, avaient pour but de leur enseigner que « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais c'est par la parole de D.ieu que l'homme vit ». Moché décrit la terre qu'ils sont sur le point de pénétrer comme celle où « coule le lait et le miel », bénie des « sept espèces » (blé, orge, raisins, figues, grenades, huile d'olive et dattes) et comme un lieu où se concentre, le plus au monde, la Providence Divine. Il leur commande de détruire les idoles des précédents habitants de la terre et de veiller à ne pas devenir orgueilleux et commencer à s'imaginer que « ma force et la puissance de ma main m'ont permis d'obtenir cette richesse ».

Un passage clé de cette Paracha est le second chapitre du Chema qui réitère les Mitsvot essentielles, formulées dans le premier chapitre du Chema, et décrit les récompenses de l'accomplissement des commandements de D.ieu et les conséquences néfastes (famine et exil) de leur non observance. C'est également la source du précepte de la prière et il comprend une référence à la résurrection des morts à l'Ere messianique.

Revenons sur le passage « Vehaya Im Chamoà » (littéralement : « et ce sera quand vous écouteriez », passage tellement fondamental dans notre héritage de la Torah qu'il a été choisi pour être inclus dans les récitations quotidiennes du Chema et inscrit dans les Téfilines et les Mezouzot.

Pourquoi est-il si important ? Tout d'abord, il mentionne l'observance de trois Mitsvot extrêmement importantes : mettre les Téfilines, étudier la Torah et poser des Mezouzot. Ces Mitsvot servent de rappel incessant de la présence de D.ieu. Par leur respect, nous parvenons à conserver vivace notre conscience de D.ieu, non seulement occasionnellement mais continuellement, et à garder Son existence comme facteur quotidien de notre existence.

Cependant, on peut déjà lire ces Mitsvot dans le premier paragraphe du Chema. Ce qui rend Vehaya Im Chamoà particulièrement significatif est sa promesse de récompense et de punition. Comme le statue le passage, quand nous observons la volonté de D.ieu, nous serons récompensés d'une prospérité infinie et si nous défailons, nous serons punis de difficultés et d'exil. L'intention est claire. Nos actes déterminent notre futur.

Nombreux sont ceux qui objecteront, protestant que cela fait des années qu'ils ont fini le Talmud Torah et qu'il s'agit là d'une approche à la spiritualité infantile. Il est possible que, pour éduquer les enfants, il faille procéder par récompenses et punitions mais en tant qu'adultes, ils ressentent que cette approche est bien trop simpliste. D.ieu est transcendant et illimité et Sa sagesse et Sa providence ne connaissent aucune limite ou plan structuré. Il est donc bien au-dessus du geste de nous tendre des prix pour bonne conduite et des punitions pour désobéissance.

Combien tout cela est-il loin de la vérité ! La responsabilité de l'homme est l'un des principes fondamentaux de notre foi. En termes simples, si nos actions n'avaient aucun impact sur notre destinée, nous vivrions dans un monde de pur hasard, sans ordre ni organisation. Par ailleurs, D.ieu exercerait un contrôle absolu selon Ses décrets et rien dans notre conduite ne pourrait faire de différence.

En fait, l'homme détermine son destin par son propre comportement. Tout comme la cause et l'effet sont des principes fondamentaux dans la loi de la nature, ce sont également des principes fondamentaux dans la loi spirituelle. C'est précisément pour cette raison que les gens éprouvent de la difficulté à accepter ce concept. Nous avons du mal à endosser la responsabilité. Il est tellement plus facile de dire qu'il n'y a ni jugement ni reconnaissance que tout ce que nous faisons a des conséquences.

Cela étant dit, il faut également souligner que les normes de justice de D.ieu sont déterminées par Son propre jugement, insondable. Bien souvent, nous voyons des hommes justes souffrir et des hommes mauvais prospérer, car Son système de valeurs n'est pas le nôtre. Il est sûr qu'il est infini et contrôle le monde comme Lui le juge adéquat et non comme nous, nous le voudrions. Comme le disait Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev : « Quand j'étais un jeune homme, je pensais que je pouvais donner à D.ieu beaucoup de conseils sur la manière de gérer l'univers. Mais en vieillissant, j'ai pris conscience que ce qu'il faisait était bien ». Notre défi personnel consiste à nous conformer à Sa volonté et à vivre en fonction de Ses normes.

Perspectives

L'une des interprétations données au nom Ekev indique qu'il se réfère au Futur ultime, l'Ere messianique. Nous sommes assurés qu'alors, nous recevrons la véritable récompense pour notre observance de la Torah. Aujourd'hui nous n'en obtenons que « les fruits » mais le principe lui-même nous sera accordé dans le futur. Au moment présent, le monde n'est pas capable d'absorber la pleine mesure de la force de D.ieu car de nombreux lieux sont envahis de « poches de mal ». Si D.ieu irradiait le bien de façon démesurée, les forces du mal en tireraient également de la nourriture. A l'Ere ultime, par contre, le mal sera banni de la terre et il n'y aura plus aucune raison de retenir l'afflux de bien pour les Justes. Plus encore, les Justes eux-mêmes seront encore plus puissants et seront un moyen encore plus adéquat pour la révélation de la Divinité.

HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT
EKEV

MARSEILLE

Entrée : 20h34
Sortie : 21h38



Bénéficiez de **15% de remise**
+ d'une **deuxième paire offerte**
avec le code **"LA SIDRA"**

VOTRE OPTICIEN
A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE
37 Avenue Jules Cantini ⑥ / 35 Avenue du Prado ⑥
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

Opticiens
A PLEINE VUE
Opticien



New Home Immo

L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30.
Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente,
location et gestion locative (assu loyers impayés).
N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04.91.92.62.57. David ATTAU au 06.13.14.31.38.
Consultez notre sélection de biens sur notre site www.newhomeimmo.com.

VIKTÖR

CONCEPT HOMME

"L'homme contemporain, chic et raffiné"
Création d'un rayon pour le Bar Mitsva.

 [viktormarseille](https://www.instagram.com/viktormarseille)  [Viktör](https://www.facebook.com/viktormarseille)

www.viktorconcept.fr
viktorconcept@gmail.com

24 rue du Commandant Rolland
13008 Marseille
09 80 86 64 22



LA MAISON
MICKAËL
Cacher Beth Din de Marseille

21 promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille
Tél. 04 91 225 203 - 06 999 6 1000
info@lamaisonmickael.fr www.lamaisonmickael.fr

- Parking Privé et Gratuit à disposition de notre clientèle - Réservation fortement conseillée

MOSS

Boutique

 [Mossboutiquemarseille](https://www.facebook.com/mossboutiquemarseille) | 24, Rue du Cdt Rolland
 [Mossboutiquemarseille](https://www.instagram.com/mossboutiquemarseille) | (Angle 6 Wulfram Puget)
 Mossboutique@hotmail.com
 04 91 09 05 20 | 13008 Marseille

DISTRIBUTION DISCOUNT communautaire de VOTRE PUBLICITE
2 € la boîte aux lettres #conception graphique #0652237741

service
EXCLUSIF

